

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1006

présenté par
M. Léaument

à l'amendement n° 800 de Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.